



**Déclaration Liminaire  
SP CHSCT du 29/03/2018**

**Monsieur le Président,**

**22 Mars 1968 , certains parmi nous se souviennent des événements de ce jour , d'autres les ont reçus par filiation, 50 ans plus tard , chacun se souviendra du 22 Mars 2018.**

**38,89 % du personnel a cessé le travail , mais il faut également ajouter un nombre non négligeable de collègues , adhérents du mouvement de contestation mais empêchés d' y participer pour des raisons financières , oui Monsieur le Président, nous en sommes arrivés là : ne plus pouvoir exprimer son mécontentement , son inquiétude uniquement pour des raisons financières ! mais soyez persuadé , Monsieur le Président , que le ressenti de ces collègues n'était pas des moindre .**

**Cette forte mobilisation dans notre administration illustre et confirme le sentiment de ras-le-bol des personnels face à l'abandon de leurs missions, à la dégradation de la qualité du service public qui en découle, à la détérioration des conditions de travail et à la lassitude de voir sans cesse remis en cause les droits et les garanties.**

**Les agents ne sont pas dupes et comprennent que la DGFIP est clairement mise en danger par les politiques mises en place et déployées par leur directeur général, ils sont conscients d'être confrontés à des attaques .**  
**Attaques ! Comme celle de l'avenir des CHSCT : Au cours du Comité Hygiène et sécurité et Conditions de travail ministériel du 16 mars, les fédérations syndicales ont dénoncé avec vigueur les attaques du ministère contre cette instance : l'avenir du CHSCT est clairement posé dans le document d'orientation intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics ».**

**Ce qui est menacé , c'est l'avenir même de la politique Santé, Sécurité et Conditions de Travail à laquelle la CGT FINANCES PUBLIQUES est particulièrement attachée.**

**Attaques ! Comme celle de la mise en place du Compte Personnel de Formation évoqué lors du Groupe de Travail Ministériel du 2 mars 2018 :**

**Beaucoup d'interrogations, peu de réponses...**

**Pour mémoire, le Compte Personnel de Formation remplace le Droit Individuel à la Formation depuis le 1er janvier 2017 ; nous sommes en mars 2018... et rien n'est encore prêt !**

**La CGT Finances Publiques constate que le ministère est à la peine pour mettre en place ce dispositif, que le ministère rogne sur les possibilités données par la Fonction Publique, que le ministère ne respecte pas la philosophie du CPF qui doit permettre aux agents de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle y compris en dehors de la Fonction Publique.**

**La CGT Finances Publiques rappelle l'esprit du CPF : permettre un projet professionnel ou personnel à s'octroyer et à utiliser en cas de restructuration, de mobilité.**

**Les agents ont peur de leur avenir professionnel, ils veulent anticiper leur devenir .**

**Pour en revenir à cette instance, la CGT Finances Publiques 77 voudrait vous faire part de son ressenti en ce qui concerne l'un des sujets mis à l'ordre du jour , à savoir le « Point d'expérimentation bouchons anti-bruit à la DGDDI.**

**Compte tenu de l'importance du sujet , la CGT Finances Publiques 77 ayant à cœur la santé des agents , leur bien-être pour exercer au mieux leur mission, regrette qu'aucune information , qu'aucune documentation sur les investigations entamées depuis fin Novembre 2017 par la DGDDI , n'aient été communiqués aux membres du CHSCT pour la préparation de cette instance.**

**A défaut d'informations écrites précises (pouvant être diffusées aux membres du CHSCT), à défaut d'envoi des comptes rendus des différentes interventions dans un délai raisonnable, la demande sera adressée au service B2 de la Direction Générale des Douanes par un des représentants de la CGT Finances Publiques de notre bureau syndical national .-**

**Les agents concernés ont besoin de savoir .**

**Les élus CHSCT , les élus CHSCT CGT Finances Publiques doivent être en possession de ces informations , cela fait partie intégrante de leur mission.**

**Les élus CGT Finances Publiques 77**

